

# FPH



## FONDS PARTICIPATION HABITANTS

ACTIONS SOLIDAIRES, CULTURELLES, SPORTIVES,  
SORTIES, ANIMATIONS, REPAS COLLECTIFS, ETC.

## DÉVELOPPEZ VOTRE PROJET POUR VOTRE QUARTIER !

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS :  
UNE SUBVENTION POUR RÉALISER UNE ACTION POUR VOTRE QUARTIER



POUR LES HABITANTS DE

Malissol | Vallée de la Gère  
Estressin | l'Isle  
à Vienne

Le Plan des Aures  
à Pont-Évêque

Genêts | Cancanne | Charlemagne  
à Vienne et Pont-Évêque

Barbières-Château | la Gare  
à Chasse-sur-Rhône

Un dispositif porté par

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Vienne  
Condrieu  
Agglomération

Avec la collaboration de

Vienne  
Qualité de VILLE

Ville de  
PONT - EVEQUE

Chasse  
Rhône  
Communauté de Communes

## À QUOI SERT LE FPH ?

C'est une enveloppe financière mise à disposition pour soutenir et accompagner **les initiatives d'habitants des territoires politique de la ville et/ou l'un des quartiers en veille active de l'agglomération**, dont le but est d'améliorer le bien vivre ensemble.

L'aide financière est accordée par un comité de gestion composé d'habitants des quartiers concernés. Elle ne peut excéder 50 % du total de la dépense et est plafonnée à 800 € par projet.

Des exemples de projets :

- Organisation de temps conviviaux intergénérationnels sur le quartier
- Proposition de temps culturels et sportifs partagés
- Mobilisation collective pour améliorer le cadre de vie du quartier

## VOUS HABITEZ LE QUARTIER ET VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UN PROJET, COMMENT FAIRE ?



### 1 FORMALISEZ VOTRE PROJET

Le centre social de votre quartier est là pour vous accompagner.



### 2

### COMPLÉTEZ UN DOSSIER

de demande de subvention et déposez-le auprès du Service Cohésion sociale de Vienne Condrieu Agglomération au moins 2 mois avant la date de réalisation de votre action.



### 3

### PRÉSENTEZ VOTRE PROJET

oralement au comité de gestion FPH. Il se réunit une fois par mois (sauf en août). Le comité de gestion délibère. Vous serez informé de la réponse par courrier.



### 5

### EFFECTUEZ LE BILAN DE VOTRE ACTION

Adressez le bilan au service Cohésion Sociale de l'Agglo au plus tard 3 mois après sa réalisation.



### 4

### RÉALISEZ VOTRE ACTION

## RENSEIGNEMENTS

Service Cohésion Sociale de Vienne Condrieu Agglomération

30, avenue Général-Leclerc - Espace Saint-Germain - Bât. Antarès - BP 263 - 38217 Vienne Cedex  
04 74 78 78 90 - [cohesion sociale@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:cohesion sociale@vienne-condrieu-agglomeration.fr)